



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

parade  
drap

### AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 30 septembre courant. Le prix de l'abonnement, A PARTIR DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE, sera de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, franco, pour les autres villes du royaume.

Plusieurs abonnés de l'étranger ayant manifesté la crainte de voir une trop grande partie du journal consacrée aux annonces, nous prenons l'engagement, dans le cas où elles seraient trop nombreuses, de les donner par supplément.

### EXTÉRIEUR.

#### RUSSIE.

Petersbourg, le 8 septembre. — Il a été assigné au nouvel ambassadeur près la Porte marquis de Ribeaupierre, une somme de 10,000 roubles (le rouble vaut 2 fl. 50. cents), pour couvrir ses frais de voyage.

M. Bigot, ex-ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg, s'est embarqué à bord du yacht *the Herold* pour retourner en Angleterre.

#### Manifeste de sa majesté impériale.

Nous, par la grâce de Dieu, Alexandre I<sup>er</sup>, empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., etc.

Ayant jugé nécessaire d'effectuer cette année une levée de recrues pour compléter nos armées et nos flottes, où le manque d'hommes se fait sentir par suite des diminutions ordinaires et des congés que nous avons accordés aux anciens soldats qui avaient accompli leur tems de service et dont le nombre était considérable, ainsi qu'à ceux que des maladies ou des infirmités rendaient impropres au service, nous ordonnons : Il sera levé dans toute l'étendue de l'empire deux recrues sur cinq cents âmes, conformément aux dispositions de notre ukase donné au sénat dirigeant, le 26 août 1818.

Grâce au Tout-Puissant, pendant trois ans de suite l'empire n'a pas eu besoin de recrutement, et nos fidèles et bien-aimés sujets ont pu, sans être détournés de leurs affaires domestiques par cette charge publique, jouir dans le sein de leurs familles des fruits d'une paix qui, heureusement, n'a point été troublée. L'organisation des colonies militaires a puissamment contribué à rendre le recrutement plus rarement nécessaire. Il ne sera plus qu'en tems de guerre, lorsqu'avec l'aide de la divine Providence ces colonies auront pris tous les développemens que nous nous proposons de leur donner.

Donné à Caarskoï-Selo, le 14 août de l'an de grâce 1824, et de notre règne le 24<sup>e</sup>.

Signé ALEXANDRE

#### ESPAGNE.

Madrid, le 13 septembre. — La Gazette publie un ordre royal, par lequel S. M. accorde diverses grâces et faveurs à la ville de la Torrin de Pedro-Gil, et à ceux qui contribuèrent à l'arrestation de Riégo.

Le général Capapé, qui avait été arrêté par les Français pour avoir tenté une insurrection qui ne tendait à rien moins que de placer don Carlos à la tête du gouvernement, vient d'être mis en liberté. Malgré sa sortie de prison, il lui est enjoint de ne pas se montrer en public.

Murcie, le 6 septembre. — Une conspiration avait été ourdie dans la place de Carthagène. Cette découverte a donné lieu à la proclamation suivante du gouverneur de Carthagène, commandant général de cette province, laquelle a été insérée dans nos feuilles publiques.

Habitans de la province de Murcie, et vous tous Espagnols ! La providence qui veille sur le trône de Saint Ferdinand, pour le conserver dans l'intégrité et la plénitude de ses droits héréditaires depuis tant de siècles, a fait découvrir la conspiration tramée dans cette place, qui, selon l'attente des malveillans, devait suivre l'exemple de Tarifa et d'Almería. Les espérances chimériques qu'avait conçues la malveillance se sont évanouies ; les infâmes conspirateurs, qui avaient juré la ruine de l'autel et du trône, ont reconnu l'inutilité de leurs efforts. La loi dont ils ont provoqué la vengeance, fera éclater toute sa rigueur sur leurs têtes. Les imprudens sentiront que c'est en vain qu'ils nourrissent dans leurs âmes faibles l'idée d'avilir de nouveau le trône des Espagnes ; et l'expérience leur apprendra que tenter de lui porter atteinte c'est courir à une perte certaine. Mourir pour leur souverain et pour le maintenir dans toute l'étendue du pouvoir qu'il reçoit de ses ancêtres, telle est la devise des loyaux Espagnols, idolâtres de leur roi.

C'est ce que je fais savoir à tous les habitans de cette province qui est soumise à mon commandement, et je leur recommande en même tems de surveiller tous les individus qui viendraient de l'Andalousie sans être munis des passeports nécessaires. En ce cas, ils devront être arrêtés et conduits dans cette place pour être jugés par la commission militaire.

Carthagène, etc. Signé NEBOR.

Les troupes espagnoles que l'on envoie aux Asturies ne s'y rendent pour aucun autre motif que celui de garnir les points maritimes de cette province.

Des lettres que nous venons de recevoir de Madrid nous font savoir que le corps diplomatique s'est rendu à la résidence

royale de Saint-Ildefonso, et a présenté au roi, au nom de leurs souverains respectifs, une note signée par chacun des membres de ce corps. Dans cette note ils prient S. M. de vouloir bien accorder aux Espagnols qui embrassèrent le parti de Joseph la jouissance de leurs droits civils, et de gratifier quelques-uns d'entr'eux, qui méritent la plus grande considération par leurs talens, leur probité et les emplois élevés qui leur furent confiés sous le règne de Charles IV, et même sous celui de S. M. elle-même avant l'invasion de Napoléon, d'une pension proportionnée à leur rang. Le roi a reçu cette demande avec beaucoup de bonté, et il l'a envoyée de suite au gouverneur de Castille, afin que ce tribunal lui donnât son avis à ce sujet.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 21 septembre. — On assure que la maladie de lord Wellington prend un caractère assez sérieux.

Un de nos journaux après avoir cherché différens motifs au voyage de M. Canning en Irlande, finit par dire que cette démarche tient entièrement à la politique, nonobstant la déclaration de ce ministre que ce n'était qu'un voyage de plaisir. En effet, ajoute-t-il, ce ministre éclairé peut obtenir des notions précises des premières autorités de ce royaume sur les demandes des catholiques irlandais et sur les avantages qu'ils réclament ; il doit surtout approfondir les objections du clergé protestant à ce sujet. La situation déplorable où se trouve l'Irlande est devenue l'objet de l'attention spéciale du parlement et un sujet d'investigation pour tous les hommes instruits. On croit généralement que l'émancipation des catholiques est le prétexte dont se servent réciproquement les deux partis pour entretenir la discorde, et l'on a lieu d'espérer que le gouvernement sent la nécessité de prendre une résolution définitive à cet égard. On croit qu'à la session prochaine le ministre proposera de nouvelles lois en faveur des catholiques, et que les bienfaits de la loi sur les pauvres seront appliqués à l'Irlande. On proposera en outre, dit-on, des moyens propres à favoriser l'écoulement des produits du sol irlandais, pour rendre l'exploitation agricole plus profitable, ce qui ferait augmenter le prix de la main-d'œuvre de la classe indigente, et cesser par conséquent tout sujet de mécontentement.

Le général Michelena, envoyé du Mexique, et son secrétaire M. Rocafuerte, se sont rendus chez M. Helcher, agent d'affaires d'Augustin Iturbide. Après s'être informé de la situation des enfans de l'ex-empereur, M. Michelena a exprimé l'intérêt qu'il prenait à leur sort, en ajoutant que, quoiqu'il n'eût pas d'ordre de son gouvernement, il se chargerait de payer leurs dépenses, les laissant cependant entièrement à la disposition de Mme. Iturbide. Il demanda quel était le montant des frais annuels et dit qu'il écrirait à M. Helcher une lettre à ce sujet, et qu'il désirerait leur donner une éducation qui les mette à même d'être dans l'avenir utiles à leur patrie. On se rappelle qu'Iturbide a laissé six enfans en Angleterre, placés dans des pensionnats.

D'après les derniers rapports sur le sort de ce personnage, il paraît qu'il n'avait pas communiqué à ses nombreux partisans et amis au Mexique les projets qu'il se proposait d'exécuter, qu'ils ignoraient jusqu'à l'endroit de la côte où il comptait débarquer et qu'il ne leur avait donné aucun avis de son arrivée ; son apparition a été inattendue, et la catastrophe qui l'a finie, si prompte que ni l'une ni l'autre n'ont causé aucun mouvement dans le pays dont la tranquillité se consolidera par cet événement, en rendant plus stable le gouvernement républicain.

Plusieurs de nos gazettes contiennent diverses circonstances relatives à l'expédition et à la fin tragique d'Iturbide ; mais on n'y trouve rien qui n'ait déjà été raconté.

Deux points paraissent maintenant hors de doute, c'est qu'Iturbide avait commis une imprudence inexplicable en choisissant pour son émissaire secret au Mexique un colonel polonais nommé Benesky. On ajoute qu'étant arrivé sur la côte, l'ex-empereur s'était couvert la figure d'un masque : c'était un moyen sûr d'exciter plus vivement la curiosité et les soupçons.

Si le brick anglais le *Spring*, qui débarqua Iturbide à Sotola-Marina, ne s'était pas hâté de reprendre le large, le général Garza se serait infailliblement emparé de ce vaisseau pour y saisir tous les papiers de son ancien ami et les livrer au gouvernement républicain, qui paraît attacher beaucoup de

prix à savoir de quelles mains l'ex empereur avait reçu les premiers moyens de tenter une entreprise aussi audacieuse.

— Le *Morning-Herald* contient une longue lettre, portant pour signature: *Un ami d'Iturbide*, et dans laquelle se trouve une apologie détaillée des motifs qui avaient ramené ce personnage dans le pays sur lequel il avait régné quelque tems. Suivant son apologiste, il ne quitta l'Italie que parce que sa sûreté s'y trouvait compromise après la contre-révolution d'Espagne; et aussitôt que le congrès mexicain eut connaissance de son arrivée en Angleterre, il suspendit le paiement de la pension qui lui avait été assignée à son départ d'Amérique: ce qui contribua à la déterminer à l'entreprise dont le résultat lui devint si fatal. On se rappellera que le même motif fut allégué pour justifier le départ de Napoléon de l'île d'Elbe, où il s'était engagé à rester par le traité de Fontainebleau. L'écrivain assure en outre qu'en retournant dans sa patrie, l'ex-empereur du Mexique n'avait d'autre projet que de lui offrir le secours de ses talens et de son épée contre les attaques de la métropole.

#### ALLEMAGNE.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Heidelberg, le 17 septembre. — Jusqu'à présent les loges maçonniques ne sont pas encore publiquement prohibées dans l'électorat de Hesse; aucune ordonnance relative à cette prohibition n'a encore été publiée; mais il est certain que des instructions secrètes avaient été adressées à tous les chefs des loges, pour qu'ils eussent à s'abstenir de tous travaux, et pour qu'il n'y eût provisoirement aucune réunion maçonnique. Les membres des loges se sont conformés à cet ordre, dont les chefs réclament cependant aujourd'hui la révocation. Ils se flattent d'autant plus de réussir, que c'est encore dans les derniers tems de la gestion du sieur Manger, et sur sa proposition, que ces instructions ont été données. Ce projet de fermer les loges maçonniques dans toute l'Allemagne n'est au surplus pas nouveau; on s'en est déjà occupé depuis quelques tems; une proposition confidentielle a, dit-on, été faite à ce sujet par l'une des puissances prépondérantes de l'Allemagne, qui s'est appuyée, entr'autres, de l'exemple donné par l'empereur de Russie, et des motifs qui ont engagé ce monarque à faire fermer toutes les loges maçonniques dans ses vastes états; mais on assure en même tems que le roi de Prusse n'a pas voulu consentir à cette proposition.

#### PRUSSE.

Berlin, le 18 septembre. — On vient de publier ici ce qui suit: Conformément à un ordre de S. M., du 21 mai dernier, relativement aux associations dans les universités, il a été intimé aux commissaires du roi près les universités prussiennes:

Que les étudiants qui viennent d'universités étrangères dans les universités prussiennes, ne peuvent y être immatriculés, que lorsqu'ils auront prouvé complètement, « que jusqu'ici, ils n'ont pris aucune part aux associations de la Burschenschaft, ni à aucune association défendue, ni à des menées révolutionnaires. » Dans le cas contraire, non-seulement ils ne seront point immatriculés, mais on les fera sortir aussitôt de la ville et de son territoire, ou s'il s'élève des soupçons contre eux, ils seront arrêtés.

L'on a déjà pris des mesures pour informer officiellement de ces résolutions les autres gouvernemens de la confédération germanique, c'est-à-dire ceux dans le territoire desquels il existe des universités, et maintenant on les porte par ces présentes à la connaissance du public, en les faisant insérer dans les gazettes. — Berlin, le 15 septembre 1824.

— Il est question d'une réduction à opérer sur les traitemens de tous les fonctionnaires, ainsi que sur ceux de l'état civil et militaire, afin de combler un déficit annuel de trois millions. La retenue sera d'un pour cent sur les traitemens de 400 à 1000 écus, et d'un et demi pour cent pour tous ceux au-dessus de cette dernière somme.

#### NOUVELLES DE GRÈCE.

##### Affaires du Péloponèse.

Le taxiarque Loudos est parti de Nauplie avec 1500 hommes, pour se rendre à Salone, dans la Phocide.

Le gouvernement exécutif a formé trois corps d'observations, de 15,000 hommes à Pyrgos, dans l'Elide; un de 3000 en arrière de Coron, et un de 5000 devant Patras.

Les deux premiers versements de l'emprunt de Londres ont été effectués à Nauplie.

L'intrepide Miaoulis Vocos se signala devant Psara: entouré par sept chaloupes canonnières, il les écrasa du feu de son artillerie, et les coula toutes à fond.

Quarante bâtimens de guerre et treize brûlots dirigés par Canaris sont maintenant devant Mitylène.

CONSTANTINOPLE, le 26 août. — Le capitain-pacha, qui, depuis les événemens d'Ipsara, était près de Mitylène, cerné en quelques sorte par les bâtimens grecs, s'est porté enfin vers Samos. La flotte grecque l'a suivi de près, et doit lui avoir enlevé, pendant cette traversée, 20 bâtimens de transport avec 2000 hommes de troupes de débarquement.

On reçoit de Négrepont la nouvelle que 6000 Turcs s'étaient avancés jusqu'à Athènes, mais qu'ils ont trouvé la citadelle occupée par les Grecs. Le séraskier Derwisch-Pacha parait de son côté avoir été aussi malheureux que ses prédécesseurs, toute son armée a été détruite dans les Thermopyles. Les janissaires, mécontents de l'état actuel des choses, ont murmuré tout haut, et demandé la destitution de leur aga, Hussein-Pacha, gendre du sultan, et il a fallu accorder leur demande (V. le num. 153). On a affiché le 20 à tous les coins de rue des placards, où l'on menaçait de mort le sultan, et on lui demandait de mener à l'avenir avec lui à la mosquée, son fils, l'héritier du trône, âgé de 11 ans, et de le montrer au peuple. Comme les janissaires et leurs chefs soutiennent hautement que ce prince, que son père fait placer pour épileptique, est plein de santé, et qu'en le voyant, comme ils le désirent depuis long-tems, ils ont paru convaincu qu'il était en effet bien portant, il n'y a pas de doute qu'ils ne soient les auteurs de ces placards....

En même tems que ces événemens ont eu lieu, les ouvriers de l'arsenal se sont aussi soulevés, et ont demandé l'éloignement de leur aga, le sultan l'a également accordé. Si l'on ajoute à toutes ces circonstances une prophétie répandue à dessein depuis huit jours parmi les musulmans, suivant laquelle cette année doit être décisive pour l'empire ottoman, on pourra

se faire une idée de la situation inquiétante où se trouve la capitale. Heureusement, les rapports avec les puissances européennes sont sur leur meilleur pied, et M. Bagot a mandé de Pétersbourg à lord Strangford, que le cabinet russe était parfaitement satisfait de ses efforts.

Smyrne, le 12 août. — L'archevêque de Smyrne, Mgr. Car-delli, est parti pour Syra, dans l'intention de réconcilier, tant que possible, les catholiques avec les Grecs.

Il manque à notre relation de la reprise d'Ipsara par les Grecs quelques détails intéressans que nous nous empressons de faire connaître.

Le capitain-pacha avait laissé 2000 hommes de garnison à Ipsara. Environ 1000 Turcs, attirés par l'appât du butin, étaient encore restés sur l'île, lorsque les Grecs débarquèrent. Le musulman imprévoyant, sous l'ombre de ses lauriers, répandu çà et là sur le théâtre de sa gloire, fut attaqué à l'improviste par 800 Grecs débarqués à l'ouest de l'île. Tous en pièces avant d'avoir pu se reconnaître et se concentrer, les Turcs furent partout la mort. Les uns se retirèrent dans quelques maisons en partie fortement construites, et se défendirent vaillamment. D'autres se précipitèrent vers le port, espérant trouver leur salut dans une foule de petits bâtimens que le capitain-pacha avait laissés. Mais une flotille grecque présente dans la rade, foudroya ces malheureux, les cribla, les culbota, incendia les navires, ou les coula bas. Nombre de chaloupes, la première étaient parvenues à sortir d'Ipsara avant que la flotille grecque ne se présentât devant le port; mais ces infortunés, ainsi que nous l'avons dit, n'échappèrent point à Volisso à la vengeance des Hellènes. Tandis que 200 Grecs assiégeaient les musulmans renfermés dans les maisons, les autres aidés des marins, enlevèrent les meilleures pièces d'artillerie, brisèrent les scellés apposés par le capitain-pacha à différens magasins remplis de munitions de guerre, et après en avoir emporté la plus grande partie dans leurs navires, ils se retirèrent à bord. Les Grecs parvinrent aussi à sauver une quarantaine d'Ipsariotes de tout âge et de tout sexe, qui s'étaient soustraits au sabre ottoman lors de la prise de l'île. Trois cents Grecs furent péri dans cette expédition. (Extrait du Smyrnién.)

— On écrit de Semlin, le 8 septembre. :

« Les nouvelles les plus extraordinaires venues de Constantinople échoient à Belgrade. Après l'arrivée d'un tartare, le bruit s'y est répandu que le patriarche Grec avait été pendu avec tout le synode; on disait de plus que le sultan avait été arrêté en pleine rue par les janissaires qui l'avaient ramené dans le sérail en lui faisant de fortes menaces. Le 5 septembre l'agitation allait toujours croissant etc. etc.

Samos, le 29 juillet. — Combien ce spectacle que vient de donner Samos est touchant!..... Une population entière de femmes, d'enfans, de vieillards abandonnent les foyers de leurs pères, pour se retirer sur de hautes montagnes, et préfèrent ces demeures sauvages à la perte de leur indépendance. Des êtres faibles et délicats, qui ne connaissaient jusqu'à ce jour que l'opulence, exposés aujourd'hui à toutes les intempéries de l'atmosphère, n'habitent plus que des antres!... Les Samiens ont détruit la plupart de leurs habitations, et ont transporté sur le sommet de leurs monts inaccessibles et toutes leurs richesses et toutes leurs provisions. Répandus tout autour de leur île, les Samiens veulent défendre vigoureusement le sol de leur patrie. En présence de ce qu'ils ont de plus cher, en présence de leur redoutable ennemi, ils ont parfaitement compris qu'il fallait vaincre ou mourir. S'ils ne peuvent empêcher le débarquement des ottomans, ils doivent se retirer lentement au pied de leurs montagnes, vendre chèrement leur vie, et périr pour leurs femmes, leurs enfans, leurs ayeux.

Le gouvernement de la Grèce a, dit-on, décrété qu'une flotille serait expédiée au secours de Samos, pour inquiéter l'ennemi, et empêcher même le débarquement, si cela est possible.

Napoli de Romanie, le 1er août. — Une consternation générale se répandit parmi tous les habitans de notre ville au bruit de la chute d'Ipsara. Le Péloponèse trembla au récit de cette catastrophe. Revenus de notre terreur panique, après avoir admiré la fin de ces insulaires, après avoir gémi sur la fatalité qui a présidé à cet événement, nous avons tous senti combien nous devons nous rapprocher.

Le gouvernement provisoire est aujourd'hui reconnu dans toute la Grèce; chacun obéit aveuglément aux décrets de notre sénat. Une somme considérable que nous avons reçue de la part d'une société philhellénique et de quelques amis distingués, a mis le gouvernement à même de prendre des mesures énergiques. Cent voiles ont été décriées pour aller à la rencontre des Egyptiens; 30 pour secourir les Samiens, et 30 autres pour se porter dans tous les sens. Hydra et Spezzia ont envoyé leurs familles dans les principales places de la péninsule. Ces deux îles sont en quelque sorte désertes, puisque les marins sont sous voiles, et que les femmes, les enfans et les vieillards ont reflué sur la Morée. Environ 4000 hommes vont partir pour Spezzia et surtout pour Hydra, afin de défendre les foyers de nos marins. L'enthousiasme est général. Notre anxiété sera grande jusqu'à ce que nous apprenions le résultat de la rencontre de nos vaisseaux avec l'esquadre Egyptienne.

#### FRANCE.

Saint-Cloud, le 23 septembre. — Son Exc. M. le comte de Villèle, président du conseil des ministres, est venu travailler avec S. M.

Le roi et la famille royale viendront lundi prochain habiter le château des Tuileries.

Le titre d'altesse royale accordé par le roi à Mgr. le duc d'Orléans, s'étend à tous les enfans de ce prince et à Mlle. d'Orléans.

S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans a présenté aujourd'hui au roi S. A. R. le duc de Chartres, comme colonel de hussards.

#### FUNÉRAILLES DE LOUIS XVIII.

Paris, le 24 septembre.

Toute la route qui conduit de Paris à St.-Denis était couverte d'une immense population.

Tout ce qui avait été annoncé a été fait avec exactitude. Au départ du cortège cent-un coups de canon ont retenti;

bourdon de Notre-Dame, qui ne sonne que deux fois par règne à l'avènement et à la mort du roi, s'est fait entendre; et toutes les cloches des églises de Paris ont répondu à ce lugubre signal.

Les états-majors de tous les corps militaires ouvraient la marche.

La voiture la plus apparente et la dernière de celles qui précédaient le char, était celle où se trouvaient Mgr. le dauphin avec les princes du sang royal.

Venait enfin le char dont la magnificence surpasse ce qu'on en avait annoncé, et l'idée même que pourraient s'en former ceux qui ne l'ont pas vu. Sur son sommet formant une espèce de dais, on voyait la couronne de France supportée par quatre génies assis, et tenant chacun un flambeau renversé: le plafond, brodé d'une magnifique galerie de velours dentelé, et brodé de larges fleurs de lys d'or, était soutenu par quatre anges en pied, tenant une palme dans chaque main, et qui semblaient s'élever vers le ciel.

Le corps était placé et revêtu comme on l'a pu voir sur le lit de parade des Tuileries, c'est-à-dire recouvert d'un magnifique drap d'or avec une croix d'argent ayant à la tête la couronne de France, et plus bas le sceptre et la main de justice.

Le mouvement balancé que la marche imprimait au char semblait animer les figures qui le décoraient et produisaient un effet à la fois triste et majestueux. Il était entouré des gardes à pied ordinaires du roi et des suisses-gardiens tenant les halberdiers renversés; derrière se voyaient à cheval deux capitaines des gardes du corps et le duc de Bellune, major-général de la garde royale.

Le corps de Louis XVIII a été présenté à la basilique de St-Denis par M. le grand aumônier, et reçu par le doyen du chapitre royal.

Après le service, les dépouilles mortelles du roi ont été déposées dans une chapelle ardente.

Le catafalque est un tombeau antique, surmonté d'une pyramide et recouvert d'un drap d'or, du manteau royal et autres insignes de la royauté, au-dessus desquels est la couronne, voilée d'un long crêpe.

— D'après les intentions de S. M., le Musée a été ouvert aujourd'hui et le sera demain pour tout le public indistinctement. Ce ne sera qu'à partir de la semaine prochaine que ces deux jours seront réservés.

— La rente est au pair, et même au-dessus. Cette situation exerce beaucoup la sagacité de nos financiers: les uns veulent en expliquer la cause, les autres se creusent la tête pour deviner où elle conduira. Ce que tout le monde voit fort bien, c'est la différence qui existe entre l'époque actuelle, où il ne reste plus aucune trace de l'agitation qui a régné en juin et en juillet, et ces accès de délire où la spéculation n'avait pour base de ses calculs que la cupidité la plus effrénée. La garantie de la durée de ce calme est dans la bourse elle-même. Il y a beaucoup d'argent à placer, et on ne trouve que peu de rentes au comptant. Les marchés fictifs offrent beaucoup d'incertitude, et par conséquent il s'en fait un très-petit nombre. Le mouvement est définitivement pour la hausse.

— Depuis quelques jours on répand le bruit que Mlle. Mars va quitter le théâtre-français.

Cours de la bourse du 24 sept. 5 p. c. cons. jous. du 22 sept. 1824, 101 fr. 15 c. Act. de la banque, 1905 fr.

## INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 26 septembre. — On assure que le Roi arrivera en cette résidence au commencement du mois prochain, et que, peu de jours après, S. M. se rendra au camp d'exercices de Mechelen près de Maestricht.

Les équipages de S. M. sont arrivés hier.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas est arrivé à Berlin, le 20 septembre.

— On dit que c'est le roi qui a commandé le *Mars en repos*.

— La cause du nommé Lebon, commissaire de police en cette ville, sera appelée le 29 de ce mois à l'audience de la cour d'assises.

— On assure que les employés qui suivront le gouvernement en cette résidence, ne quitteront pas Lahaye avant le 8 octobre prochain et que ce ne sera que le 14 que les travaux seront ici repris dans les départemens ministériels.

C'est le 18 que s'ouvrira la session des états-généraux qui, à ce que l'on présume, sera des plus importantes; il y sera présenté, dit-on, entr'autres un projet de loi, relatif à l'organisation de la garde bourgeoise (*schuttery*) sur un pied uniforme dans tout le royaume. Les premiers travaux des états auront pour objet, à ce qu'il paraît, la suite des titres déjà publiés du code civil, et le règlement des limites entre les provinces d'Anvers et du Brabant septentrional.

(Journal officiel.)

— On apprend que le 23 de ce mois, un individu de cette ville s'est dénoncé à la police avec prières d'être arrêté, du chef d'un vol de deux paires de boucles d'oreilles en or commises au préjudice de son amante, en fournissant lui-même la preuve de la soustraction, les billets de mont-de-piété.

La personne volée soutient au contraire qu'il n'y avait pas de vol, qu'elle vivait en communauté avec son amant; que tout ce qu'elle possédait était à sa disposition et qu'en se faisant arrêter il n'a eu en vue que de se soustraire à un mariage auquel il s'était engagé et qui devait être contracté incessamment.

LIÈGE, LE 27 SEPTEMBRE.

— Nous avons rapporté dans le tems le fait d'escroquerie de M. Roumage, négociant, envers M. Chaulet, agent de change, pour la somme de 455,000 fr. Le tribunal de police correctionnelle de Paris a prononcé le 24 dans cette singulière

affaire. Il a déclaré que de l'instruction et des débats résultait la preuve que tous les faits de la plainte du sieur Banès étaient vrais; que de là, il résulte que Roumage, au moyen d'un crédit chimérique, et sous la promesse chimérique d'un paiement, s'est fait remettre 701 obligations et leur bordereau quittancé, et qu'il a ainsi escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui. Le tribunal faisait application de l'art. 405 du code pénal, a condamné Roumage à cinq ans d'emprisonnement, 300 fr. d'amende, et à l'interdiction pendant dix ans de tous les droits civils, conformément à l'art. 42 du même code. A ordonné que le bordereau quittancé serait biffé; que les 700 obligations seraient remises au sieur Banès, et en outre condamné Roumage à payer au sieur Banès la différence qui existe entre la valeur des obligations au 17 juillet, et leur valeur actuelle, et encore à payer, à compter du 17 juillet, les intérêts de la somme de 450,000 fr. au sieur Banès. Roumage débout, mais pâle, a entendu son jugement assez tranquillement; quand il a été prononcé, il a dit à ses juges, avec un sourire ironique: « Messieurs, votre erreur me coûte 4,500 fr.

— Depuis quelques mois, les faits viennent à l'appui de l'opinion de ceux qui pensent qu'il y a des mers ouvertes autour des deux pôles. Une lettre écrite de Drontheim, par un officier de marine, porte que le capitaine Sabine est parvenu au 80° 51' de latitude nord, avec un tems favorable et sans rencontrer aucun obstacle de glace, de sorte que l'expédition sous ses ordres aurait aisément pu s'avancer plus loin s'il en avait eu la mission.

Un officier anglais avec deux bâtimens a pénétré, l'année dernière, jusqu'au 74° 25' de latitude sud, dans le cercle antarctique, c'est-à-dire, trois degrés au-delà du point le plus élevé de la route de Cook. Là, il trouva la mer parfaitement libre de glaces, et il aurait pu poursuivre son voyage vers le pôle, si d'autres causes ne l'en eussent empêché. Il n'y avait aucun champ de glace en vue vers le sud, et la mer était habitée par un grand nombre de baleines. La longitude était entre les îles South-Shetland récemment découvertes et les îles Sandwich; ce qui prouve que les premières sont un archipel (ainsi qu'on l'avait supposé) et non un continent. Le voyage de cet officier est remarquable, en ce qu'il a été exécuté plus au sud qu'aucun autre dont on ait mémoire. On espère qu'il fera connaître d'autres détails à ce sujet; mais nous pouvons ajouter que les variations de l'aiguille étaient extraordinaires, et ce qui est plus important, que ces variations ne pouvaient être aisément expliquées par les principes en ce moment admis sur ce sujet.

## CONTRIBUTION PERSONNELLE.

Le conseiller d'état, administrateur des contributions directes, etc., a adressé le 21 dernier à messieurs les gouverneurs une circulaire relative à l'abus que l'on fait des dispositions du § 2 de l'art. 42 de la loi, le quel abus consiste en ce que des contribuables qui ne sont ni voituriers ni loueurs de chevaux se font patenter comme tels pour se soustraire à l'impôt du chef de chevaux de luxe qu'ils tiennent. S. Exc. explique d'après ledit art. 42 que l'indice certain de l'exercice d'une profession est d'abord la notoriété publique et en suite la patente; qu'en conséquence celui qui se dit loueur de chevaux sans être généralement reconnu comme tel dans le lieu de son domicile, mais à plus forte raison encore celui qui prétend l'être, tandis que des faits incontestables et manifestes prouvent le contraire, fraude malgré leur patente la contribution et doivent comme tels être constitués en contravention.

(Extrait de la correspondance de divers journaux.)

Madrid, le 6 septembre.

Le duc de l'Infantado, Victor Saëz (ex-confesseur du roi) et Queypo, évêque de la Havane, sont partis pour la résidence royale, à l'effet, suivant ce qu'on présume, de travailler au rétablissement de l'inquisition.

On a formé un troisième bataillon de volontaires royalistes, composé des derniers vagabonds de la capitale, tels que les constitutionnels n'auraient jamais voulu en admettre dans leurs rangs. On leur a fourni des souliers et des chemises pour qu'ils pussent passer la revue; car leurs patrons eux-mêmes auraient eu honte de les faire paraître en plein jour. Une nouvelle taxe a été levée pour leur procurer des uniformes. On parle de l'organisation de trois autres bataillons, également composés de ces misérables; toujours au service de quiconque les payera, et prêts à piller et à assassiner amis comme ennemis.

« On connaît positivement aujourd'hui la perte des Français à Tarifa: Elle est de 108 tués, et un nombre proportionné de blessés. Le 34<sup>e</sup> régiment a perdu ses drapeaux. Environ 30 insurgés, pris les armes à la main à Almería ont été fusillés: parmi eux se trouvait Moralès, un des éditeurs du ZURRIAGO, et un général français, qui avorta de se préparer à mourir, a dit que sa mort serait vengée; que dans trois mois l'Espagne nagerait dans le sang; que la sentence des oppresseurs était portée, et que rien n'en pourrait empêcher l'exécution. Plusieurs constitutionnels qui avaient poussé jusqu'à Huelva, y ont été pris et envoyés à Séville; en revanche, un autre détachement de leur parti est tombé subitement sur la première de ces villes, et y a enlevé comme otages l'alcade et les royalistes les plus marquans, qu'il a réussi à embarquer pour Tanger ».

Paris, le 23 septembre.

Je vais vous donner des nouvelles bien importantes. Si Charles X avait l'intention de changer le président du conseil, il a sans doute renoncé à ce projet pour le moment; car, pour prévenir les désirs de S. M., M. de Villèle a eu l'adresse de proposer pour ministre de l'intérieur M. le prince de Polignac, maintenant ambassadeur à Londres. Ce point paraît arrangé. Aussitôt que le prince de Polignac sera revenu d'Angleterre, M. de Corbière sera nommé ministre de la justice, et M. de Peyronnet sera pourvu de la place de procureur-général près la chambre haute, place que l'on vient de créer exprès pour lui. Ceci prouve la vérité de ce que j'ai souvent dit sur les inquiétudes de M. de Villèle à l'égard de M. Peyronnet. Ce dernier était le seul membre doué de talent qui fut dans le conseil; ainsi M. de Villèle aura seulement à se mêler des finances dans l'administration des affaires publiques.

D'après ce changement, l'influence de Mad. de C... qui soutenait M. de Peyronnet, et pour laquelle le feu roi avait une affection qui a duré toute sa vie, serait sur son déclin. Il paraît que c'est elle qui a eu le courage de le préparer pour l'événement, et le prince vient de lui témoigner sa reconnaissance en la nommant duchesse.

Suite de la notice du Constitutionnel sur S. M. Louis XVIII, insérée dans notre dernier numéro.

Cependant les partis, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, ne cessaient d'agiter la France; le mouvement de la révolution commençait toutefois à se ralentir; les royalistes de l'intérieur, si souvent trompés dans leurs espérances, se flattaient d'un succès prochain, lorsque le 18 brumaire annonça la fin de l'anarchie, et, par une transition inévitable, le commencement du despotisme. Bonaparte, premier consul, frappa l'Europe entière aux champs de Marengo, et imposa silence aux factions de l'intérieur. Paul I, empereur de Russie, céda lui-même à cette influence nouvelle, et retira sa protection au prince fugitif. Le comte de Lille résida quelque tems à Varsovie; ce fut dans cette ville qu'il reçut du premier consul la proposition si connue, à laquelle il fit cette réponse magnanime: « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talens militaires; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration; car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe s'il croit m'engager à transiger sur mes droits; loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il m'a fait naître: chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de Saint-Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur de François Ier., je veux, du moins, pouvoir dire comme lui: « Nous avons tout perdu, fors l'honneur. »

Le premier consul, irrité de cette réponse, saisit toutes les occasions de faire éclater son ressentiment. Les chances de la guerre ne tardèrent pas à les lui offrir. Le comte de Lille fut encore forcé de s'éloigner de Varsovie après la campagne de 1805, si désastreuse pour l'Autriche. Fatigué de ces agitations perpétuelles, le comte de Lille résolut d'abandonner le continent, et de faire sa résidence en Angleterre. Il y fit acheter le château d'Hartwell, et alla l'habiter en 1809. Il y vécut sans faste, jusqu'au moment où l'homme extraordinaire que la victoire avait placé et qu'elle soutenait sur le trône, en fut abandonné. Louis XVIII arriva à Calais le 26 avril, en partit sur-le-champ pour se rendre à Compiègne, où les maréchaux de France s'étaient réunis pour le recevoir. Il les accueillit avec bonté. Le 2 mai, il s'arrêta à Saint-Ouen, où il reçut les félicitations des premiers corps de l'état. Ce château est devenu célèbre, parce qu'il a donné son nom à la fameuse déclaration qui fait la base de la charte constitutionnelle.

« Le roi y garantit aux Français un gouvernement représentatif; le libre consentement de l'impôt par la nation; la liberté individuelle, la liberté civile et politique, et la liberté de la presse réglée par des lois justes; le droit pour tous les Français de parvenir à tous les grades civils et militaires; le libre exercice des cultes; la responsabilité du ministère; les jugemens par jurés; l'inamovibilité des juges et l'indépendance du pouvoir judiciaire; la consolidation de la dette publique; le maintien de la Légion-d'Honneur, des grades et honneurs militaires acquis sous le précédent gouvernement. Le roi y déclarait les propriétés inviolables et sacrées, la vente des biens nationaux irrévocable. Enfin, le testament de Louis XVI à la main, Louis XVIII promettait que nul individu ne serait inquiété pour ses opinions et ses votes. » Les plus vives acclamations de joie et d'espérance accompagnèrent le roi lorsqu'il fit son entrée solennelle à Paris.

Le 4 juin, dans la séance royale tenue au corps législatif, M. le chancelier Dambray annonça la charte constitutionnelle, dont M. Ferrand, ministre d'état, donna lecture. Elle répondait parfaitement aux vœux et aux intérêts de la nation; aussi fut-elle reçue avec reconnaissance et respect, comme la garantie assurée de toutes les libertés publiques.

De nouvelles épreuves étaient réservées au roi-législateur. Napoléon débarqua sur les côtes de Provence; c'était le dernier sourire de la fortune; la nouvelle en parvint à Paris dans les premiers jours de mars 1815. Louis XVIII soutint cette dernière vicissitude avec fermeté. M. le duc et Mad. la duchesse d'Angoulême étaient alors dans le midi. Le roi se rendit, le 16 mars, à la chambre des députés, accompagné de Monsieur, de S. A. R. le duc de Berry, et de S. A. S. M. le duc d'Orléans; il y renouvela le serment à la charte, ainsi que les princes. Cette touchante cérémonie causa une vive émotion parmi les spectateurs.

On s'aperçut bientôt, pendant l'inter règne de cent jours, que Napoléon n'avait point été changé par la mauvaise fortune; aussi la nation ne s'associa point à la lutte qu'il soutint contre les armées de l'Europe; il fut vaincu. La France regretta les braves qui succombèrent à Waterloo, victimes de l'ambition de leur ancien chef; mais elle n'avait plus besoin de gloire, elle ne soupirait qu'après la jouissance de ses libertés.

Il n'est peut-être pas encore tems de juger les divers ministères qui se sont succédés depuis la seconde restauration jusqu'à ce jour. Il serait difficile et peut-être inutile d'entreprendre cette tâche dans un journal; mais on ne saurait se dissimuler que, par l'impulsion générale donnée aux esprits, l'industrie et l'agriculture n'aient fait parmi nous des progrès sensibles, et que le crédit public n'ait été fondé sur des bases solides. Les animosités de parti se sont affaiblies; l'attachement aux institutions constitutionnelles est devenu plus général. Ce sont là de véritables bienfaits que nous devons à Louis XVIII. Ce monarque proclamait la charte comme son

plus beau titre à l'estime de la postérité. Jamais roi n'a eu des luttes plus longues et plus pénibles à soutenir contre l'adversité, et ne les a supportées avec plus de calme et de constance; ces vertus royales étaient relevées par un esprit où la finesse n'excluait pas la solidité, et par une bonté naturelle. Il a envisagé la mort sans effroi; et l'on cite de lui des mots remarquables qui annonçaient une parfaite résignation aux décrets de la Providence.

#### LOTÉRIE ROYALE DE BRUXELLES.

Tirage du 18 septembre: 57—25—82—69—63.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 24 septembre.

Naissances: 4 garçons, 1 fille.

Décès: 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir:

Jean-Noël Navart, âgé de 43 ans, musicien, rue Grande-Bèche, époux de Thérèse-Jeanne Vanderarent.

Marie Guilmont, âgé de 65 ans, titulaire, rue Agimont.

Du 25.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 1 fille.

Mariage 1; savoir: Entre

Michel Latour, cordonnier, faub. Ste-Marguerite, veuf de Marie-Thérèse Floikin, et Marguerite Georges, journalière, rue Pierreuse.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

☞ Au Dépôt de Draperie, rue Vinave-d'Ile, n. 45, on vient de recevoir un nouvel assortiment de draps rayés pour pantalons plus, des castorines en diverses qualités et couleurs. Entr'autres une qualité dont la capote toute confectionnée coûte 30 fr. (UN MODELE EST A VOIR AU MAGASIN.)

Le magasin est toujours bien assorti en draps de toutes qualités et couleurs:

Cuir de laine rayés; bleu, noir, Marengo, gris militaire et autres couleurs de fantaisie;

Circasiennes noir, bronze, amarante et couleurs claires;

Casimirs, bleu, noir, gris, blanc, jaune et écarlate;

Draps zéphyrs, pour robes et amazones de dames en bleu, vert et bronze;

Drap de billard à 11 fr. l'aune.

#### ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM JASPART, HENRARD et DUGUET professeurs à l'école de musique, rue derrière le chœur de St.-Paul, donnent avis que le 1er octobre ils commenceront une classe élémentaire pour des demoiselles et une pour des garçons. La classe pour les demoiselles aura lieu tous les jours (les jeudis, dimanches et fêtes exceptés) depuis 11 heures et 1/2 jusqu'à midi et 1/2, celle pour les garçons, à 4 heures et 1/2 du soir jusqu'à 5 et 1/2.

Les classes avancées, à l'exception de celle qui a lieu à 6 heures du matin, continueront aux heures ordinaires. Cette école est établie chez M. DEGEER, rue Hors-Château, recommencera à 4 heures et 1/2 du soir.

Les personnes qui désirent faire suivre un cours à leurs enfans, sont priées de les faire inscrire chez M. DUGUET, rue sous la Grande-Tour.

(103) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que l'on offre de faire la fourniture de 150 cordes métriques ou aunes cubes de bois calin dit bois de France, au prix de six florins quarante cents la corde. Les personnes qui voudront faire cette entreprise à un prix inférieur, devront remettre, au plus tard, jeudi prochain, avant midi, au secrétariat de cette administration, où l'on peut voir le cahier des charges, leurs soumissions écrites sur papier timbré, en désignant en argent des Pays-Bas le prix de la corde.

Lundi, onze octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, en la demeure de Marie-Agnès Legros, cabaretière à Soiron, les enfans de Nicolas Rahier, feront exposer en vente publique et adjuger définitivement, au plus offrant et dernier enchérisseur, une petite ferme, située à la Hezée, commune de Soiron, consistant en bâtimens et six pièces de fond, tenue en location par Anne-Marie et Marie-Jeanne Rahier. Le cahier des charges présente sûreté et facilité à l'acquéreur. S'adresser pour plus amples renseignemens chez Me. FOC-CROULLE, avocat, ou chez M. LYS, notaire, à Verviers.

Quartier à louer avec un beau petit jardin et écurie si on l'exige, n. 761, faubourg Hoche-Porte.

(104) Une cuisinière connaissant son service, peut se présenter Faubourg St.-Léonard, n. 99.

(105) Un petit registre aux quittances a été perdu le dimanche, 19 de ce mois, à Liège. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le remettre chez Nicolas FRESON, négociant, rue St.-Séverin, n. 538, où elle recevra une récompense.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

(89) Le sieur Arnold CALVET, instituteur, a transféré son domicile en Potié-Rue, n. 747, où il continue d'enseigner l'écriture, l'arithmétique et la langue française; il donne aussi leçon en ville. Il observe qu'il ne prend chez lui que 12 à 15 élèves à raison de 3 fr. par mois, et qu'il tient le soir une classe particulière à 6 fr.